

VOUS VOULEZ UNE ŒUVRE D'ART SUR VOTRE MUR ?

Envie d'accueillir une œuvre d'art sur un de vos murs ? Cet appel vous concerne !

Afin de promouvoir le Street Art sur le territoire de la Ville de Bruxelles, Karine Lalieux, Échevine de la Culture, offre à des artistes la possibilité de réaliser des fresques contemporaines, uniques et originales, qui sont ensuite acquises par la Ville. Notre territoire compte déjà de nombreuses fresques mais la Ville souhaite en faire créer de nouvelles afin de développer un véritable parcours artistique qui profitera à tous ses habitants et permettra à ses visiteurs de découvrir Bruxelles d'une manière colorée et décontractée.

Le Service de la Culture de la Ville lance régulièrement des appels aux artistes pour réaliser des fresques sur des bâtiments. Ce fut par exemple le cas pour la façade des Riches-Claires, qui a bénéficié des interventions des artistes Eyes-B et Parole. Le Service peut également endosser le rôle de médiateur entre des associations d'artistes et des propriétaires, comme dernièrement pour la fresque *Mother* peinte par l'artiste Sainer sur un mur de la CSC.

Aujourd'hui, la Ville fait appel aux propriétaires de bâtiments situés sur son territoire et désireux d'accueillir une de ces fresques.

CONDITIONS

1. Être **propriétaire** d'un bien situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120 et 1130) et avoir l'accord des éventuels locataires du bien.
2. Disposer d'un **mur visible depuis la voie publique**.
3. Le mur doit, de préférence :

- . être **accessible** moyennant l'utilisation d'un élévateur ou un d'échafaudage,
- . avoir une surface de **minimum 10m²**,
- . offrir un **recul suffisant**,
- . disposer d'un revêtement qui permette à l'œuvre de **résister 5 ans**.

4. **Autoriser la Ville à agir** sur ce mur et à **utiliser l'image** pour la promotion du parcours Street Art et de la Ville de Bruxelles.

BON À SAVOIR : la Ville se réserve le droit de choisir les murs sur lesquels elle fera réaliser une œuvre.

COMMENT EN PROFITER ?

L'ensemble du processus se fait en concertation avec vous.

1. Vous informez la Ville de votre volonté de participer avant le 15/01/2017.
2. Le Service de la Culture vous recontacte avant le 28/02/2017 pour vous faire une proposition d'intervention artistique.
3. Le Service de la Culture vous propose une convention et un planning. La Ville se charge de toute la mise en œuvre.

VOUS ÊTES PARTANT ?

Il suffit d'envoyer sans attendre un mail à l'adresse streetart@brucity.be en mentionnant votre nom, adresse, ainsi que la localisation précise du mur. Pour gagner du temps, vous pouvez également déjà envoyer une photo du mur que vous proposez et transmettre les informations le concernant (type de revêtement, surface disponible, accès au mur...).



1. Fresque réalisée sur un mur de la CSC en septembre 2016, avec l'asbl Une Ville en Couleurs et l'artiste Sainer.
2. Fresque réalisée sur le Centre culturel des Riches-Claires en octobre 2015, avec l'asbl Urbana et les artistes Eyes-B et Parole.